

PROJET DE CRÉATION D'UN DIFFUSEUR SUR L'A86 À VÉLIZY-VILLACOUBLAY

L'enquête publique

Déroulement de l'enquête publique

Cette enquête se déroule en mairie de Vélizy-Villacoublay du 16 décembre 2013 au 31 janvier 2014.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport sur les observations recueillies durant l'enquête et émettra son avis sur le projet.

Cet avis pourra être :

- favorable
- favorable sous réserves
- ou défavorable

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, l'utilité publique pourrait être déclarée par arrêté préfectoral au plus tard 12 mois après la clôture de l'enquête. Cette déclaration d'utilité publique emportera la mise en compatibilité du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Vélizy-Villacoublay concernée par le projet.

Maître d'Ouvrage : L'État
représenté par la Direction des Routes Ile-de-France de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France

20 Décembre 2010
Décision ministérielle validant l'opportunité du projet



A quoi sert l'enquête publique ?

L'enquête publique est une étape importante dans le déroulement d'un projet. Elle a pour but d'informer la population sur les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que sur ses impacts mais aussi de recueillir l'avis du public sur le projet.

L'enquête porte sur la déclaration d'utilité publique de l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation du diffuseur sur l'A86 à Vélizy-Villacoublay, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et le classement/déclassement des voies.



ENQUÊTE PUBLIQUE



COMMENT PARTICIPER ?

- Un registre destiné à recueillir vos observations sur le projet est à votre disposition.
- Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête.
- Le dossier est consultable à la mairie et sur le site internet de la DiRIF.
-> www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Photomontage non contractuel de l'insertion du projet